

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 70008 Numéro SIREN : 347 220 089 Nom ou dénomination : ARGENTAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 1956



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique
RCS Nantes 330 356 700 Capital 430 000 euros

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

21-23 Rue Pierre Bérégovoy – 61200 ARGENTAN
S.A.S. au capital de 500 000 €
R.C.S. ALENCON 347 220 089

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Grégoire BUNOT

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, av. Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex



www.cvaexperts.fr

Bilan actif	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	35 599 485	24 983 975	10 615 510	10 777 697
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 606 803	96 766	1 510 038	1 503 764
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	109 039	96 766	12 274	6 000
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 974		639 974	639 974
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 043 595	24 887 209	5 156 386	4 902 110
TERRAINS	1 042 064	445 197	596 867	548 541
CONSTRUCTIONS	22 672 257	18 986 014	3 686 243	3 016 484
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 016 592	5 239 040	777 552	716 832
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	289 733	216 959	72 774	39 984
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	22 950		22 950	580 269
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 949 087		3 949 087	4 371 824
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 471 499
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	671 618		671 618	973 570
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 430 908		1 430 908	1 431 865
PRÊTS	338 309		338 309	460 612
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	37 252		37 252	34 278
ACTIF CIRCULANT	9 099 317	12 417	9 086 900	8 625 871
STOCKS ET EN-COURS	5 698 711		5 698 711	5 683 013
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 930		11 930	9 004
MARCHANDISES	5 686 782		5 686 782	5 674 009
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 226 083	12 417	2 213 666	1 969 756
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	117 401	12 417	104 984	68 805
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 108 681		2 108 681	1 900 950
CREANCES DIVERSES (3)	212 503		212 503	452 878
DISPONIBILITES	816 975		816 975	377 208
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	145 045		145 045	143 017
TOTAL GENERAL	44 698 802	24 996 392	19 702 410	19 403 568
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont moins d'un an			8 636	324 685
(3) Dont plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	4 119 929	4 220 670
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	1 829 670	2 239 664
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	1 779 670	2 189 664
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 790 259	1 481 006
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	397 255	268 782
PROVISIONS POUR RISQUES	288 726	268 782
PROVISIONS POUR CHARGES	108 529	
DETTES(1)	15 185 227	14 914 117
DETTES FINANCIERES	6 282 903	6 224 983
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	4 775 357	4 872 240
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 507 546	1 352 743
DETTES D'EXPLOITATION	8 733 687	8 172 770
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 448 030	5 200 363
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 153 769	2 830 479
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	131 888	141 928
DETTES DIVERSES	168 637	516 363
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	85 119	430 321
AUTRES DETTES DIVERSES	83 518	86 043
TOTAL GENERAL	19 702 410	19 403 568
(1) Dont plus d'un an	4 613 104	4 384 008
Dont moins d'un an	10 572 123	10 530 109
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		230 919

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/04/22 - 31/03/23	01/04/21 - 31/03/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	74 441 405	69 576 115
VENTES DE MARCHANDISES	72 252 707	68 095 515
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	65 107	71 417
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 663 239	1 068 152
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>73 981 053</i>	<i>69 235 085</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	46 333	30 741
REPRISES SUR PROVISIONS	67 139	65 072
TRANSFERTS DE CHARGES	106 036	92 946
AUTRES PRODUITS	240 843	152 271
CHARGES D'EXPLOITATION	71 364 095	67 185 800
ACHAT DE MARCHANDISES	56 153 446	52 866 999
VARIATION DES STOCKS	-12 773	-283 303
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	21 422	23 441
VARIATION DES STOCKS	-2 926	476
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 577 125	5 222 703
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 050 431	1 048 272
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 885 811	5 704 519
CHARGES SOCIALES	1 614 232	1 654 511
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	840 966	832 615
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	7 449	15 325
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	185 255	56 782
AUTRES CHARGES	43 657	43 461
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 077 310	2 390 315
PRODUITS FINANCIERS	98 687	106 819
PARTICIPATIONS	87 081	97 392
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 983	9 051
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	623	376
CHARGES FINANCIERES	124 325	79 527
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	124 325	79 527
RESULTAT FINANCIER	-25 638	27 292
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 051 672	2 417 607

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/04/22 - 31/03/23	01/04/21 - 31/03/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 557	106 230
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 557	3 730
SUR OPERATION EN CAPITAL		34 500
REPRISES SUR PROVISIONS		68 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 934	22 307
SUR OPERATIONS DE GESTION	348	3 192
SUR OPERATION EN CAPITAL	957	18 740
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 629	376
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 623	83 923
PARTICIPATIONS DES SALARIES	700 725	561 452
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	564 311	459 072
TOTAL DES PRODUITS	74 547 649	69 789 164
TOTAL DES CHARGES	72 757 390	68 308 158
RESULTAT NET COMPTABLE	1 790 259	1 481 006
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	87 081	77 615
Charges financières concernant les entreprises liées	23 227	8 488

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, la société a réalisé des travaux d'aménagement dans le bâtiment servant à son activité drive afin de pouvoir absorber le flux supplémentaire généré par l'ouverture d'un point retrait drive à compter du 27 juin 2022. Les investissements réalisés sur l'exercice pour les 2 sites sont d'un montant de 673 k€ et sont financés par emprunts bancaires.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 48 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 1 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Réserves	2 239 664		409 994	1 829 670
Résultat de l'exercice N-1	1 481 006		1 481 006	
Résultat de l'exercice N		1 790 259		1 790 259
	4 220 670	1 790 259	1 891 000	4 119 929

Fonds de commercial

* Fonds de commerce de Bricolage	678 805
* Fonds de commerce de Presse	178 985
	857 790

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, la mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- Absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial		639 973		639 973
Terrain				
Construction				
		639 973		639 973

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 597 650	11 553	2 400	1 606 803
Immobilisations corporelles	28 943 867	1 133 670	33 942	30 043 595
Immobilisations financières - titres	2 903 364	1	1 457	2 901 908
Immobilisations financières - créances	1 468 460	31 152	452 433	1 047 179
	34 913 341	1 176 377	490 232	35 599 485

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	93 887	5 279	2 400	96 766
Immobilisations corporelles	24 041 757	879 394	33 942	24 887 209
	24 135 644	884 673	36 342	24 983 975
<i>Dont dotation :</i>				
- Linéaire		735 400		
- Dégressive		105 566		
- Exceptionnelle		43 707		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	268 782	185 255	56 782	397 255
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	15 325	7 448	10 357	12 417
	284 107	192 704	67 139	409 672
<i>Dont dotation :</i>				
- Exploitation		192 704	67 139	
- Financier		-	-	
- Exceptionnel		-	-	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	56 782
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 140 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.
- Un litige prud'hommal pour 72 000 €.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 76 726 €.
- Une provision pour impôts suite à un contrôle fiscal en matière de CFE et Taxe foncière d'un montant de 108 529 €.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 047 179	8 636	1 038 543
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 226 082	2 226 082	
Créances diverses	212 503	212 503	
Charges constatées d'avance	145 045	145 045	
	3 630 809	2 592 266	1 038 543

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	13 392	13 392		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 761 965	982 446	2 819 236	960 283
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 507 546	1 053 881	436 538	17 127
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 733 687	8 353 768		379 919
Dettes diverses	168 637	168 637		
Produits constatés d'avance				
	15 185 227	10 572 123	3 255 774	1 357 329

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

3 945

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

1 146 972

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

1 016 005

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

944 577

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	54 983 486	52 088 055
- Drive	5 753 556	5 576 969
- Station-service	13 244 011	11 570 060
	73 981 053	69 235 084

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	15
Agents de maîtrise	13
Employés	189
	216

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes non déductibles	348	
Subventions Advenir « aide au développement recharge véhicules électriques »		7 507
Cession immobilisations financières	957	
Indemnités reçues sur litiges		50
Dotation aux amortissements exceptionnelle suite mise au rebut	2 629	
	3 934	7 557

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	379 919
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	320 806
	<u>700 725</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère MARTHOLD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	718 218
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 153 907
	<u>564 311</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	204 391
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	238 880

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

Les emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) pour 3 761 965 € et par des sûretés personnelles pour 500 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	600 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	500 000	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 441 308	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	400 000	400 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 28.71 % ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 805 700 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/03/2023 s'élève à 220 600€.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, 1 000 € pour 30 ans, 1 500 € pour 35 ans et 2 000 € pour 40 ans d'ancienneté.

Entreprises liées

	S.C.I. FELEO	S.A.S MARTHOLD	S.C.I. DE LA PYRAMIDE	S.A.R.L. OILDIST
Participations	199 000		1 197 000	75 000
Créances rattachées à des participations	439 289		140 569	90 350
Emprunts et dettes financières divers		944 576		
Produits de participation			69 273	
Autres produits financiers	13 498		2 900	1 410
Intérêts et charges assimilées		23 227		

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.C.I. FELEO 61 200 SEVIGNY R.C.S. 791 799 711	S.C.I. DE LA PYRAMIDE 61 200 ARGENTAN R.C.S. 429 445 455
Capital	2 000	6 100
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-10 185	58 603
Quote-part du capital détenu	99.50 %	99.75 %
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	439 289	140 569
Cautions & avals donnés		
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	102 500	71 989
Résultat du dernier exercice clos	9 294	69 447
Dividendes encaissés		69 273

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

S.A.R.L. OILDIST
61 220 BRIOUZE
R.C.S. 449 617 117

Capital	375 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-188 124
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	90 350
Cautions & avals donnés	200 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	5 471 267
Résultat du dernier exercice clos	272 075
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

ARGENTAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 21/23 Rue Pierre Bérégovoy
61200 ARGENTAN
347 220 089 RCS ALENCON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 1 790 259,15 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 790 259,15 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 54 740,85 euros
Lequel compte est ainsi ramené à 1 724 928,68 euros.

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 1 845 000,00 euros

A titre de dividendes 1 845 000,00 euros
Soit 1 845,00 euros par action

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 690,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 841 310,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

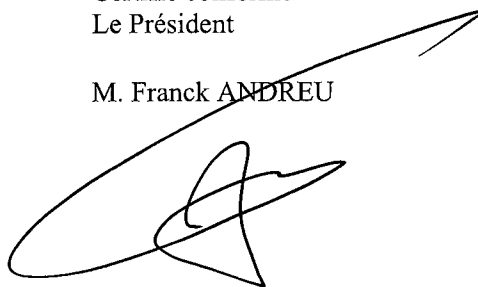
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2020	1 402 000 €	1 000	2 804 €	1 399 196 €
31/03/2021	1 740 000 €	1 000	3 480 €	1 736 520 €
31/03/2022	1 891 000 €	1 000	3 782 €	1 887 218 €

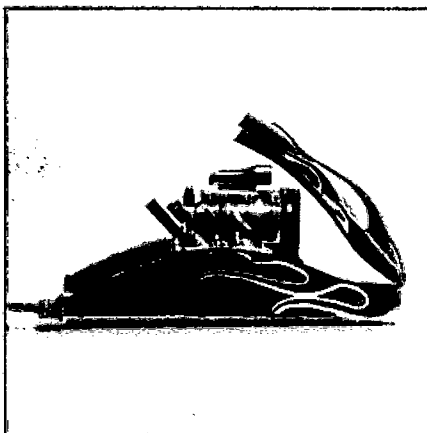
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

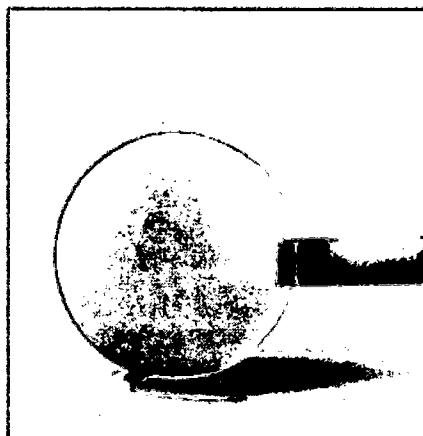
M. Franck ANDREU





AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ALTONEO AUDIT

Siège social :

15 Rue des Bordagers – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

499 885 333 RCS LAVAL

SAS ARGENTAN DISTRIBUTION

347 220 089 RCS ALENCON

21-23 Rue Pierre BEREGOVY

61200 - ARGENTAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023



SAS ARGENTAN DISTRIBUTION
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée Générale de la société ARGENTAN DISTRIBUTION SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARGENTAN DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les stocks.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 14 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:
David COCHERY
3456A227403B403...

David COCHERY
Associé

Bilan actif	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	35 599 485	24 983 975	10 615 510	10 777 697
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 606 803	96 766	1 510 038	1 503 764
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	109 039	96 766	12 274	6 000
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 974		639 974	639 974
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 043 595	24 887 209	5 156 386	4 902 110
TERRAINS	1 042 064	445 197	596 867	548 541
CONSTRUCTIONS	22 672 257	18 986 014	3 686 243	3 016 484
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 016 592	5 239 040	777 552	716 832
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	289 733	216 959	72 774	39 984
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	22 950		22 950	580 269
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 949 087		3 949 087	4 371 824
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 471 499
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	671 618		671 618	973 570
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 430 908		1 430 908	1 431 865
PRÊTS	338 309		338 309	460 612
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	37 252		37 252	34 278
ACTIF CIRCULANT	9 099 317	12 417	9 086 900	8 625 871
STOCKS ET EN-COURS	5 698 711		5 698 711	5 683 013
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 930		11 930	9 004
MARCHANDISES	5 686 782		5 686 782	5 674 009
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 226 083	12 417	2 213 666	1 969 756
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	117 401	12 417	104 984	68 805
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 108 681		2 108 681	1 900 950
CREANCES DIVERSES (3)	212 503		212 503	452 878
DISPONIBILITES	816 975		816 975	377 208
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	145 045		145 045	143 017
TOTAL GENERAL	44 698 802	24 996 392	19 702 410	19 403 568
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			8 636	324 685
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	4 119 929	4 220 670
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	1 829 670	2 239 664
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	1 779 670	2 189 664
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 790 259	1 481 006
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	397 255	268 782
PROVISIONS POUR RISQUES	288 726	268 782
PROVISIONS POUR CHARGES	108 529	
DETTES(1)	15 185 227	14 914 117
DETTES FINANCIERES	6 282 903	6 224 983
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	4 775 357	4 872 240
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 507 546	1 352 743
DETTES D'EXPLOITATION	8 733 687	8 172 770
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 448 030	5 200 363
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 153 769	2 830 479
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	131 888	141 928
DETTES DIVERSES	168 637	516 363
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	85 119	430 321
AUTRES DETTES DIVERSES	83 518	86 043
TOTAL GENERAL	19 702 410	19 403 568
(1) Dont à plus d'un an	4 613 104	4 384 008
Dont à moins d'un an	10 572 123	10 530 109
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		230 919

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/04/22 - 31/03/23	01/04/21 - 31/03/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	74 441 405	69 576 115
VENTES DE MARCHANDISES	72 252 707	68 095 515
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	65 107	71 417
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 663 239	1 068 152
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	73 981 053	69 235 085
SUBVENTION D'EXPLOITATION	46 333	30 741
REPRISES SUR PROVISIONS	67 139	65 072
TRANSFERTS DE CHARGES	106 036	92 946
AUTRES PRODUITS	240 843	152 271
CHARGES D'EXPLOITATION	71 364 095	67 185 800
ACHAT DE MARCHANDISES	56 153 446	52 866 999
VARIATION DES STOCKS	-12 773	-283 303
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	21 422	23 441
VARIATION DES STOCKS	-2 926	476
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 577 125	5 222 703
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 050 431	1 048 272
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 885 811	5 704 519
CHARGES SOCIALES	1 614 232	1 654 511
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	840 966	832 615
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	7 449	15 325
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	185 255	56 782
AUTRES CHARGES	43 657	43 461
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 077 310	2 390 315
PRODUITS FINANCIERS	98 687	106 819
PARTICIPATIONS	87 081	97 392
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 983	9 051
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	623	376
CHARGES FINANCIERES	124 325	79 527
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	124 325	79 527
RESULTAT FINANCIER	-25 638	27 292
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 051 672	2 417 607

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/04/22 - 31/03/23	01/04/21 - 31/03/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 557	106 230
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 557	3 730
SUR OPERATION EN CAPITAL		34 500
REPRISES SUR PROVISIONS		68 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 934	22 307
SUR OPERATIONS DE GESTION	348	3 192
SUR OPERATION EN CAPITAL	957	18 740
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 629	376
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 623	83 923
PARTICIPATIONS DES SALARIES	700 725	561 452
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	564 311	459 072
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>74 547 649</i>	<i>69 789 164</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>72 757 390</i>	<i>68 308 158</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	1 790 259	1 481 006
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	87 081	77 615
Charges financières concernant les entreprises liées	23 227	8 488



S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, la société a réalisé des travaux d'aménagement dans le bâtiment servant à son activité drive afin de pouvoir absorber le flux supplémentaire généré par l'ouverture d'un point retrait drive à compter du 27 juin 2022. Les investissements réalisés sur l'exercice pour les 2 sites sont d'un montant de 673 k€ et sont financés par emprunts bancaires.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 48 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 1 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Réserves	2 239 664		409 994	1 829 670
Résultat de l'exercice N-1	1 481 006		1 481 006	
Résultat de l'exercice N		1 790 259		1 790 259
	4 220 670	1 790 259	1 891 000	4 119 929

Fonds de commercial

* Fonds de commerce de Bricolage	678 805
* Fonds de commerce de Presse	178 985
	857 790

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, la mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- Absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial		639 973		639 973
Terrain				
Construction				
		639 973		639 973

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 597 650	11 553	2 400	1 606 803
Immobilisations corporelles	28 943 867	1 133 670	33 942	30 043 595
Immobilisations financières - titres	2 903 364	1	1 457	2 901 908
Immobilisations financières - créances	1 468 460	31 152	452 433	1 047 179
	34 913 341	1 176 377	490 232	35 599 485

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	93 887	5 279	2 400	96 766
Immobilisations corporelles	24 041 757	879 394	33 942	24 887 209
	24 135 644	884 673	36 342	24 983 975

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	735 400		
	- Dégressive	105 566		
	- Exceptionnelle	43 707		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	268 782	185 255	56 782	397 255
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	15 325	7 448	10 357	12 417
	284 107	192 704	67 139	409 672

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	192 704	67 139	
	- Financier	-	-	
	- Exceptionnel	-	-	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	56 782
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 140 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.
- Un litige prud'homal pour 72 000 €.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 76 726 €.
- Une provision pour impôts suite à un contrôle fiscal en matière de CFE et Taxe foncière d'un montant de 108 529 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 047 179	8 636	1 038 543
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 226 082	2 226 082	
Créances diverses	212 503	212 503	
Charges constatées d'avance	145 045	145 045	
	3 630 809	2 592 266	1 038 543

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ⁽¹⁾	13 392	13 392		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 761 965	982 446	2 819 236	960 283
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 507 546	1 053 881	436 538	17 127
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 733 687	8 353 768		379 919
Dettes diverses	168 637	168 637		
Produits constatés d'avance				
	15 185 227	10 572 123	3 255 774	1 357 329

⁽¹⁾ Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 3 945

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 146 972

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 016 005

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 944 577

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	54 983 486	52 088 055
- Drive	5 753 556	5 576 969
- Station-service	13 244 011	11 570 060
	<u>73 981 053</u>	<u>69 235 084</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	15
Agents de maîtrise	13
Employés	189
	<u>216</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes non déductibles	348	
Subventions Advenir « aide au développement recharge véhicules électriques »		7 507
Cession immobilisations financières	957	
Indemnités reçues sur litiges		50
Dotation aux amortissements exceptionnelle suite mise au rebut	2 629	
	3 934	7 557

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	379 919
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	320 806
	<u>700 725</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère MARTHOLD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	718 218
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 153 907
	<u>564 311</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	204 391
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	238 880

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Les emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) pour 3 761 965 € et par des sûretés personnelles pour 500 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	600 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	500 000	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 441 308	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	400 000	400 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 28.71 % ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 805 700 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/03/2023 s'élève à 220 600€.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, 1 000 € pour 30 ans, 1 500 € pour 35 ans et 2 000 € pour 40 ans d'ancienneté.

Entreprises liées

	S.C.I. FELEO	S.A.S. MARTHOLD	S.C.I. DE LA PYRAMIDE	S.A.R.L. OILDIST
Participations	199 000		1 197 000	75 000
Créances rattachées à des participations	439 289		140 569	90 350
Emprunts et dettes financières divers		944 576		
Produits de participation			69 273	
Autres produits financiers	13 498		2 900	1 410
Intérêts et charges assimilées		23 227		

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.C.I. FELEO 61 200 SEVIGNY R.C.S. 791 799 711	S.C.I. DE LA PYRAMIDE 61 200 ARGENTAN R.C.S. 429 445 455
Capital	2 000	6 100
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-10 185	58 603
Quote-part du capital détenu	99.50 %	99.75 %
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	439 289	140 569
Cautions & avals donnés		
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	102 500	71 989
Résultat du dernier exercice clos	9 294	69 447
Dividendes encaissés		69 273

**S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION**Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**

	S.A.R.L. OILDIST 61 220 BRIOUZE R.C.S. 449 617 117
Capital	375 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-188 124
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	90 350
Cautions & avals donnés	200 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	5 471 267
Résultat du dernier exercice clos	272 075
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.